

Arrêté du 23 juillet 2010 portant ouverture d'une session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes
NOR : JUSC1019835A

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 822-1-2, R. 822-6, R. 822-7 et A. 822-19 à A. 822-28,

ARRÊTE

Article 1

La session de l'épreuve d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'année 2010 est ouverte aux dates ci-après :

- l'écrit aura lieu le 11 octobre 2010 ;
- l'oral aura lieu à partir du 8 décembre 2010.

Article 2

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Article 3

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 23 juillet 2010

La ministre d'État, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés
et par délégation,
La sous-directrice du droit économique

Christine GUEGUEN